

Communiqué du 14/01/2021

Soyons simples pour être efficaces !

La pandémie a des conséquences désastreuses sur l'Economie en générale mais en particulier sur le secteur des salles de sports. Certaines affichent une fermeture cumulée de plus de 6 mois en 2021 ; Comment faire pour résister à cette situation ?

Les perfusions sous forme de soutien économique de l'Etat sont cumulées, vertigineuses mais sont-elles suffisantes pour chaque salle de sports, pour chaque entreprise de ce secteur ? Assurément non. Certaines arrivent à s'en sortir mais au détriment de sacrifices personnels importants.

Si nous avons salué les efforts de l'exécutif dans le soutien à nos entreprises, sur le long terme, ce dernier n'est plus suffisant, les difficultés s'accumulent et la trésorerie comme les fonds propres sont au plus bas. Les banques retirent leur confiance, les bailleurs se font de plus en plus pressants, voir agressifs.

Nous arrivons au bout de la résilience individuelle. L'Etat doit en prendre conscience.

Le soutien à la fermeture doit évoluer pour une prise en charge à 100% des frais fixes y compris les loyers. Soyons simples pour être efficaces !

Il est usant pour le moral d'un chef d'entreprise de vivre dans l'inconnu, inconnu des soutiens économiques au mois par mois, inconnue de la date possible de réouverture, inconnue de la réussite du plan de vaccination, inconnus

Nous voulons sortir de cette spirale économiquement mortifère une fois pour toutes.

S'il faut passer par un confinement total et complet faisons-le ! Sans attendre !

Dans le même temps positionnons la prévention et la responsabilisation de tous, au centre des actions nécessaires pour faire obstacle à la pandémie. Cela commence par positionner la vaccination comme l'arme suprême ; assez de tergiversations, assez de contraintes administratives. Les entreprises qui le peuvent, doivent avoir la possibilité de proposer à leurs salariés de se faire vacciner. La médecine du travail pourrait utilement être mise à contribution pour cela. Donnons l'exemple : politiques (comme ces deux cents maires qui viennent d'en prendre l'initiative), soignants, chefs d'entreprises, dirigeants d'association, artistes, sportifs, vaccinons-nous publiquement ! Le retour à une vie normale ne sera possible que lorsqu'au moins 70% de la population sera immunisée. Seul un plan de vaccination massif très rapidement mis en œuvre permettra d'atteindre cet objectif au plus vite. Pour l'heure, nous en sommes loin !

Soyons simples pour être efficaces !

secretariat@franceactive-fneapl.fr

Contact adhésion :

Delphine Laurent, delphinelaurent@franceactive-fneapl.fr, chargée relations adhérents

Service de presse : Vie publique – Nathalie Cassagnes - contact@agenceviepublique.com

Les protocoles sanitaires, visés par le Haut Conseil à la Santé Publique, doivent permettre une ouverture de tous les secteurs !

La vie sociale, culturelle, sportive, économique, doit reprendre. Il en va de la santé tant physique qu'économique de millions de Français. Pour cela une confiance réciproque doit s'installer entre d'une part le professionnel et l'Etat et d'autre part entre le professionnel et le client.

Qui pourrait croire que les protocoles sanitaires ne seraient pas mis en place pour économiser quelques centaines d'euros et ainsi mettre en danger toute une vie de labeur de l'entrepreneur ?

Depuis plus de 6 mois, nos entreprises reçoivent pour traverser la crise des aides de soutien à la fermeture ; aujourd'hui nous devons penser à demain, en préparant avec les services du MINEFI le

Plan de relance France salles de sports

Lors de la reprise l'arrêt brutal de ses aides, surviendra un effet ciseau très intense, très douloureux et désagréable qui va mettre en difficulté la quasi-totalité des entreprises. Il sera donc important d'**être accompagné PAR UN FOND DE SOUTIEN A LA RELANCE DES SALLES DE SPORTS**. Celui-ci doit être appréhendé par les pouvoirs publics de façon rapide et intense.

6 propositions sur le volet économique pour être simples et être efficaces !

- **Une exonération de TVA** a prorata temporis des mois de fermeture est une mesure simple et efficace.
- **Continuum du dispositif de l'Activité Partielle de Longue Durée**, ce dispositif dont nous avons salué la mise en place doit être poursuivi à minima jusqu'au 31-12-21.
- **Maintien du fonds de solidarité pendant 18 mois** après la réouverture pour continuer à compenser la perte d'exploitation car la reprise sera progressive. Méthode de calcul : 50% de la différence entre le CA du mois post réouverture et le CA du même mois en 2019. Ce dispositif ne doit pas s'appuyer sur la seule lecture du Code NAF, il est indispensable que cela soit accompagné par un tiers de confiance pour gommer l'inégalité des code NAF ou de trop simple lecture des seuils et ou des effets liés aux succursales.
- **Différer de remboursement du PGE** prorogé d'un an supplémentaire pour les entreprises qui en font la demande. Dans la pratique, la décision d'accorder ou non ce délai, portant ainsi le différé de remboursement à 2 ans, appartient aux banques. Il apparaît aujourd'hui que certaines font preuve de frilosité. Nous appelons l'exécutif à inciter fortement le secteur bancaire à ne pas abandonner les entreprises au milieu du gué. Il est évident que pour les secteurs frappés de fermeture administratives ce différé soit de droit. Simple et efficace.
- **Création du prêt de consolidation**. Au-delà, nous accompagnons la demande formulée par la Confédération des PME qui souhaite, dès à présent, que les entreprises puissent regrouper toutes les dettes et créances accumulées, via un « prêt consolidation » garanti par l'Etat et amortissable sur une durée de 10 ans, comme cela se pratique en Allemagne. Proposer un outil de refinancement est indispensable pour permettre aux entreprises viables de rebondir et d'éviter qu'elles ne se fracassent contre un mur de dettes infranchissable. Simple donc efficace.

secretariat@franceactive-fneapl.fr

Contact adhésion :

Delphine Laurent, delphinelaurent@franceactive-fneapl.fr, chargée relations adhérents

Service de presse : Vie publique – Nathalie Cassagnes - contact@agenceviepublique.com

- [Prorogation du moratoire introduit par l'Art 14 de la loi 2020-1379](#) du 14/11/2020 qui prévoient le gel des procédures et mises en garantie des cautions pour non-paiement des loyers et charges pour les établissements administrativement fermés durant 12 mois après la date d'ouverture. Cela afin d'éviter une accélération des fermetures dans les mois qui suivront la réouverture, et permettre ainsi, à ceux qui le peuvent, de se redresser.

3 propositions « aides au retour » du pratiquant dans les salles de sports.

- [Création du chèque salle de sport](#) (qui serait le pendant du « Pass'Sport ») pour tout nouveau pratiquant dans une salle de sport.
- [Une campagne de communication nationale](#) portant sur l'utilité de la pratique du sport en salle.
- [Enfin un geste fort de l'exécutif](#) qui se concrétise par l'ouverture d'une salle de sport par nos Ministres de l'Education Nationale, de la Santé, des Sports, qui démontrerait si besoin tout l'intérêt que notre pays porte à la pratique de l'activité sportive.

Simple et efficace ? Oui à condition que l'on fasse confiance aux professionnels et à leurs corps intermédiaires, que l'on accepte enfin de sortir d'une simple logique administrative qui bride l'initiative et fait peser une chape de plomb mortifère sur nos concitoyens et notre Economie.

« Le fitness fait partie de la solution et non du problème »

France Active-FNEAPL est une organisation patronale représentant les entreprises des activités physiques et sportives. Elle rassemble aujourd'hui 11,5% des entreprises de la branche professionnelle du sport évoluant dans les activités de pleine nature motorisées ou non, de remise en forme, de loisirs et tourisme. (1620 entreprises adhérentes / 6068 Salariés).

WWW.FRANCEACTIVE-FNEAPL.FR

secretariat@franceactive-fneapl.fr

Contact adhésion :

Delphine Laurent, delphinelaurent@franceactive-fneapl.fr , chargée relations adhérents

Service de presse : Vie publique – Nathalie Cassagnes - contact@agenceviepublique.com